



Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 1er avril 2021

Pierre RAUZADA
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : triplement déçu.

Lyon 2e Adt / Créer – Fiche N°07 B

A l'attention de :

- monsieur Jean-Stéphane CHAILLET, premier adjoint au Maire du 2e Adt
- monsieur François ROYER, adjoint au Maire du 2e Adt

Messieurs,

Je vous écris pour exprimer une réelle déception. En effet, je suis triplement déçu.

Première déception : je vous ai adressé le 7 février dernier la Fiche 07 A pour faire une proposition de mobilier urbain. Je n'ai reçu **aucune réponse de votre part** me disant que ma fiche était transmise aux Services concernés, ce que font toutes les autres Mairies d'arrondissement à qui nous adressons des fiches de propositions.

Je n'ai même pas reçu un courriel de votre part accusant réception de cette fiche. Or, cela a été fait par monsieur Valentin LUNGENSTRASS, adjoint au Maire de Lyon, qui était simplement mis en copie.

Deuxième déception : cette fiche demandait que l'on installe une barrière pivotante sur le trottoir donnant accès à la « rue » Saint-Nizier afin d'empêcher que des voitures aillent stationner tous les jours dans l'espace piéton de la « rue » Saint-Nizier **puisque tout ce qui avait été tenté depuis des années avait échoué** : potelets amovibles, barrières amovibles, borne manuelle escamotable.

Or, ce qui a été décidé et réalisé est **de ré-installer des potelets amovibles** (→ photo page 2), potelets qui ont montré leur échec le plus total depuis des années !!

Troisième déception : mon Association n'a reçu aucune réponse de quiconque disant **pourquoi** ce sont des potelets amovibles qui ont été ré-installés et non pas la barrière pivotante que nous avons demandée. Nous ne savons même pas QUI a pris cette décision :

- est-ce la Mairie du 2e arrondissement et donc vous-mêmes ?
- est-ce la VTPCS et donc son responsable monsieur Xavier VAGOGNE ?

Cette non-réponse argumentée ne nous surprend pas le moins de du monde : cela fait des années et des années que **c'est l'opacité qui règne quant aux décisions des aménagements concrets de voirie**.

On aurait vraiment pu espérer qu'avec les nouvelles équipes dirigeantes du Grand Lyon et de la Mairie du 2e arrondissement ces pratiques d'un autre âge disparaîtraient à tout jamais.

Je suis obligé de constater que, pour le moment, il n'y a eu strictement aucun changement.

Je vous adresse, Messieurs les Adjointes, mes salutations.

M. Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Pierre OLIVER / Maire du 2e Adt
- M. Valentin LUNGENSTRASS / Adjoint au Maire de Lyon
- M. Fabien BAGNON / Vice-président métropolitain
- M. Jean-Louis DOIT / Directeur de Territoire Centre Ouest
- M. Xavier VAGOGNE / Responsable VTPCS
- Le Progrès

Des potelets amovibles, qui ont pourtant disparu plusieurs fois, ont de nouveau été ré-installés ! Non seulement, ils n'empêcheront pas le stationnement automobile dans cet espace piétonnier mais ils vont de manière certaine disparaître encore à moyen terme. Heureusement que les décideurs ne sont pas les payeurs.

